



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de CHOUZÉ-SUR-LOIRE**

**Séance du 20 juillet 2022**

Date de la convocation :  
**13 juillet 2022**

Membres	19
Présents	11
Représentés	4
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juillet à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

**Présents** : Gilles THIBAUT Maire, Marina DANTIC, Annick NOSSEREAU, Françoise ROUX, Adjoint, Jacques QUEUDEVILLE, Philippe JAMET, Lise DASSONVILLE, Angélique DUFRESNE, Laurence VENNEVIER, Nathalie BEAUFILS, Guillaume DELANOUE.

**Absent** : Philippe CECCONI

**Excusé** : Michel LEFEVRE, Brigitte DELANOUE, Guylaine THIBAUT

**Représentés** : Monsieur Pierre DAVID a donné pouvoir à Françoise ROUX, Monsieur Jean-Pierre TISON a donné pouvoir à Madame Marina DANTIC, Monsieur Yvan BOIDÉ a donné procuration à Monsieur Gilles THIBAUT, Monsieur Patrick REGNIER a donné procuration à Madame Nathalie BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : Guillaume DELANOUE

**DCM : 2022-05-026**

**1.1.1 : Marchés publics**

**Marché de travaux « Aménagement de la traversée, de la place des Déportés et de la rue de l'Eglise » – Attribution aux entreprises**

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, pour publication, et a été publié dans les supports suivants <https://nr.aws-achat.info/acheteur.htm> le 23 mai 2022 pour le marché de travaux « Aménagement de la traversée, de la place des Déportés et de la rue de l'Eglise » de la commune de Chouzé-sur-Loire.

Un cahier des charges a été réalisé, avec l'aide du Cabinet d'études FEUILLE à FEUILLE.

Il est rappelé la nature du marché, à savoir :

Le marché est décomposé en 3 tranches de travaux répartis en 2 lots désignés ci-après :

**Lot n°1 : VRD, Revêtements, maçonneries et mobiliers**

Tranche ferme : Rue de l'Eglise,

Tranche optionnelle n°1 : Rue de Tours, Place des Déportés,

Tranche optionnelle n°2 : Rue de Saumur.

**Lot n°2 : Plantations**

Tranche ferme : Rue de l'Eglise,

Tranche optionnelle n°1 : Rue de Tours, Place des Déportés,

Tranche optionnelle n°2 : Rue de Saumur.

À la suite de l'avis d'appel public à la concurrence, la Commune a reçu les candidatures et les offres de 5 entreprises avant le 24/06/2022, 12h00.

Les candidatures ont ensuite été analysées et les entreprises ont toutes été déclarées "admissibles à concourir" pour les lots 1 et 2.

Les offres des entreprises ont été ouvertes et ont été enregistrées.

Les offres ont ensuite été analysées, par lot, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation, à savoir :

**Pour les lots N° 1 et 2 :**

Critères	Pondérations
Valeur technique	60
Prix	40

Le Cabinet d'études FEUILLE à FEUILLE est venu présenter son analyse le 13/07/2022. Lors de cette réunion, la commission MAPA a attribué les marchés par lot.

Ce marché doit désormais faire l'objet d'une délibération, la Commission MAPA propose de retenir les offres suivantes :

⇒ **Lot n°1 : VRD, Revêtements, maçonneries et mobiliers**

**Entreprise retenue :**

*Mandataire : SAS TPPL, 17, rue des Fonchers, 37190 DRUYE*

*Co-traitant : SAS TAE, ZA La Haute Limougière, 10 rue Claude Chappe, 37230 FONDETTES*

- **Tranche ferme : 454 648,98 €**
  - **Tranche optionnelle 1 : 589 869,79 €**
  - **Tranche optionnelle 2 : 535 439,37 €**

⇒ **Lot n°2 : Plantations :**

**Entreprise retenue :** SAS ANVALIA, ZA La Loge, 14, rue Gustave Eiffel, 37190 AZAY LE RIDEAU

- **Tranche ferme : 12 814,42 €**
  - **Tranche optionnelle 1 : 8 223,12€**
  - **Tranche optionnelle 2 : 12 111,96 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Accepte ces propositions,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Fait et délibéré à Chouzé-sur-Loire, les jours, mois et ans susvisés  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
**Gilles THIBAUT**

Le secrétaire de séance,  
**Guillaume DELANOUE**



Publication électronique : le 22/07/2022